



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 septembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX LES BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	(départ à la délibération n°13)
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	(départ à la délibération n°13)
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	(départ à la délibération n°13)
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir de Yves HUSSON
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Michel FRUGIER
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
BRISON ST INNOCENT	Jean-Claude CROZE
CHAPELLE DU MT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHANAZ	Yves HUSSON
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS DU LAC	Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Henri GARNIER	Entrelacs
Françoise CARON	Bourget-du-Lac
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle eau
Sophie CASSARO	Chargée de mission tourisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Direction générale
Roland FAYN	Responsable du déploiement Linky sur les Alpes
Pascale RICORDEAU	Direction territoriale Enedis Savoie Haute-Savoie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 357 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 21 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2018
Exécutoire le : 18 SEP. 2018
Affichée le : 18 SEP. 2018
Visée le : 18 SEP. 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-31 : Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des équipements AEP nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources eau potable de Grand Lac (Barreau Est) - Attribution

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CALB la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressource/besoin en eau équilibré à l'horizon 2030. Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendue nécessaire par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban) en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Cette mise en circulation de la ressource en eau nécessite la création de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire sur Aix-les-Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer,
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Silien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Eliis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes,
- Une canalisation d'alimentation de la commune du Bourget-du-Lac via Technolac depuis la conduite existante au niveau des 4 Chemins (Viviers du Lac).

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 concernant l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) de l'opération « Barreau Est » :

Montant global de l'opération : 9 810 000 €HT réparti sur la période 2018 – 2024 :

DEPENSES	MONTANT €HT
Dépense programmée 2018 :	80 000
Dépense programmée 2019 :	1 940 000
Dépense programmée 2020 :	2 510 000
Dépense programmée 2021 :	1 250 000
Dépense programmée 2022 :	1 590 000
Dépense programmée 2023 :	1 740 000
Dépense programmée 2024 :	700 000
TOTAL	9 810 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions projetée	1 566 000,00
Emprunt	8 244 000,00
TOTAL	9 810 000,00

Monsieur le Président rappelle la mise en concurrence en vue de retenir un Maître d'œuvre pour les prestations nécessaires à la réalisation de cette opération :

- Missions traditionnelles :
 - o Avant-Projet (AVP),
 - o Projet (PRO),
 - o Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
 - o Réalisation des études d'exécution (EXE) : rédaction de l'ensemble des documents d'exécution nécessaires à la bonne réalisation des travaux,
 - o Visa des documents d'exécution des entreprises (VISA),
 - o Direction de l'Exécution des Travaux (DET),
 - o Assistance aux Opérations de Réception (AOR).
- Missions complémentaires: dossiers de demandes de subventions, cahiers des charges pour les prestations géotechniques et topographiques, « déclaration loi sur l'eau », démarches pour traversées SNCF et AREA,
- Bon de commande : rédaction de convention de passages, dossier d' « autorisation loi sur l'eau », organisation de réunion de présentation, dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette mise en concurrence a été effectuée en procédure adaptée avec les critères d'analyse des offres : 40 % pour le prix, et 60 % pour la valeur technique.

Après analyse des offres, et sur proposition de la Commission des Procédures Adaptées réunie le 9 juillet 2018, il est proposé de retenir l'offre du cabinet Merlin pour un montant de 231 750.00 € HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Le crédit pour l'exercice 2018 est inscrit au budget Eau Potable 2018 sous l'opération 16.

La présente proposition de délibération est conforme à la prospective financière Eau Potable.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché précité au cabinet MERLIN,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2018- 31 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-31 : Maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation des équipements AEP nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources eau potable de Grand Lac (Barreau Est) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 18/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2018

Numéro de l'acte : d2489 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180913-d2489-DE

Date de décision : 13/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)